



Communiqué de presse

Nos engagements en faveur de la laïcité

La loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État aura 120 ans le 9 décembre. Cette loi est fondamentale pour notre vivre ensemble. Elle garantit la liberté de conscience et de culte. Elle réaffirme le respect de toutes les religions tout en empêchant ces dernières d'entraver l'action publique.

A l'aube de l'élection municipale, notre liste "Nice Front Populaire" prend quatre engagements en faveur de la laïcité :

1. Le respect de la liberté de conscience et de culte

Alors que les actes antisémites et les actes islamophobes se multiplient, nous ferons tout pour garantir la liberté de conscience et de culte à Nice. Nous favoriserons, dans le respect de l'ordre public, le libre exercice du culte. Nous instaurerons un dialogue ouvert et constructif avec les différentes autorités religieuses ainsi qu'avec les représentants de la Libre pensée et des organisations laïques.

2. La non instrumentalisation de la laïcité

Christian Estrosi déclarait, en 2013, que l'islam et la démocratie n'étaient pas compatibles. Éric Ciotti, souhaitait inscrire, en 2016, les "racines chrétiennes" de la France dans la Constitution.

Alors que la laïcité est très souvent instrumentalisée à des fins islamophobes, nous nous engageons à ne pas détourner la laïcité de son objet. La neutralité des pouvoirs publics locaux en matière spirituelle et religieuse est l'un des éléments constitutifs du vivre ensemble et d'une société pleinement inclusive.

3. Le non financement du culte

Alors que la Ville de Nice a financé des statues de personnalités canonisées (Jean Paul II, Jeanne d'Arc), nous respecterons scrupuleusement les règles édictées par la loi concernant le financement du culte et des pratiques confessionnelles et cultuelles, ainsi que des manifestations, édifices et monuments à caractères culturels.

4. La neutralité des élu·es et de l'institution municipale et métropolitaine

Chaque année au mois de mai, Christian Estrosi se rend, en sa qualité de maire, à l'église du Vœu et renouvelle le vœu de la Ville de Nice en répétant ces termes : "Moi, successeur des consuls de Nice, au nom du conseil municipal et du peuple de Nice, renouvelle ce vœu et confie les destinées de la ville à Notre Dame des Grâces", ce qui est contraire au principe de laïcité.

Alors que de nombreux élus locaux participent, en leur qualité d'élus, à des cérémonies religieuses, nous nous engageons à respecter une stricte neutralité en matière religieuse lors de l'exercice de nos fonctions électives. Nous garantirons également la neutralité des bâtiments et édifices municipaux et métropolitains.

Avec ces quatre engagements, Nice Front Populaire s'inscrit pleinement dans la continuité de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État.

Nice, le 08 décembre 2025,
Nice Front Populaire